



Réf. : ST/HA/LL N°012.24

Catégorie : Réglementation temporaire de circulation et de stationnement

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT**  
**privatisation du parking halte garderie pour manifestation du CLOCA**

Le Maire de la Ville d'Achères,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales article L.2213-2,

**VU** le Code de la Route en vigueur et notamment ses articles R.411 sur les pouvoirs de police de circulation, R.417 sur les arrêts et stationnements et R.325 sur les immobilisations et mises en fourrière,

**VU** le règlement de voirie,

**VU** l'arrêté du Maire du 04 juillet 2020 portant délégation à Monsieur Daniel Giraud, Adjoint au Maire, chargé de l'Entretien du Patrimoine, des Travaux, de la Voirie et de la Propreté.

**VU** la demande en date du 09 janvier 2024 du CLOCA TENNIS, 9 avenue des Droits de l'Homme, 78260, afin de neutraliser les places de stationnement sur le parking de la halte-garderie "Les Sources", 50 rue de Saint-Germain à Achères.

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier provisoirement les dispositions de stationnement.

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Le 10 mars 2024, de 08h à 20h, le stationnement sera réservé sur l'ensemble du parking de la halte-garderie "Les Sources", afin de faciliter l'accès au site du club de Tennis aux participants du tournoi qui se déroulera le même jour.

**Article 2 :** Les services municipaux seront chargés de la mise en place de la signalisation conforme.

**Article 3 :** Les services de police devront prendre toutes les mesures nécessaires quant à la bonne exécution de cet arrêté.

**Article 4 :** La direction générale des services, la police municipale, la direction des services techniques de la ville d'Achères ainsi que le commissariat de police de Conflans-Sainte-Honorine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté bénéficie d'un délai de recours de **deux mois** et tout litige pourra être porté auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

Fait à Achères, le 01/03/2024

L'Adjoint au Maire  
Chargé de l'Entretien du Patrimoine,  
des Travaux, de la Voirie  
et de la Propreté

Daniel GIRAUD



Transmis à :

Commissariat de Police de Conflans  
Police Municipale  
Centre Technique Municipal  
Service voirie  
Service Juridique  
CLOCA Tennis

Hôtel de ville

8, rue Deschamps-Guérin - B.P. 100 - 78260 Achères

Téléphone. 01 39 79 64 00 - Fax. 01 39 11 22 42 - [www.mairie-acheres78.fr](http://www.mairie-acheres78.fr)